

## LES AIDES AUX TERRITOIRES (PDL 6)

**Tableau récapitulatif des critères d'accompagnement (subvention/attribution)**

EPCI		Communes	
Aide aux travaux de construction et de réhabilitation	CAP 43 EPCI	Aide aux travaux de construction et de réhabilitation	CAP 43 Communes
Aide starter recrutement professionnel emploi intercommunal filière culturelle ou autre filière avec formation certifiante obligatoire  Création d'un premier poste statutaire	Emploi pérenne de la filière culturelle 1 poste par an pour 2 ans : 50% plafonné à 30 000 € par an soit 15 000 € par an	Aide starter recrutement professionnel emploi communal (bibliothèque à rayonnement intercommunal) filière culturelle ou autre filière avec formation certifiante obligatoire  Création d'un premier poste statutaire	Emploi pérenne de la filière culturelle 1 poste par an pour 2 ans : 50% plafonné à 30 000 € par an soit 15 000 € par an
Soutien inscription formation ABF	2 par an : 50% du coût plafonné à 1200 € soit 600 €	Soutien inscription formation ABF	2 par an : 50% du coût plafonné à 1200 € soit 600 €
Soutien aux CTL CD co-signataire	Maximum 10 000 € par CTL (1 CTL = 3 ans) Charge maximale 3 par an soit 15 000€/an		
Soutien aux extensions d'horaires d'ouverture	Soutien à hauteur de 25% de la subvention allouée par la DRAC pendant 2 ans Plafond 3000 € par an 1 projet retenu par an	Soutien aux extensions d'horaires d'ouverture bibliothèque communale à rayonnement intercommunal	Soutien à hauteur de 25% de la subvention allouée par la DRAC pendant 2 ans Plafond 3000 € par an 1 projet retenu par an
Accompagnement projet d'animation structurant (si pas de CTL ou de CTEAC sur le territoire)	2 projets par an 25% du projet plafonné à 2000 € des dépenses éligibles soit 500 €	Soutien à l'action culturelle de proximité	Appel à candidature ; non cumulable 2 années consécutives ; attribution selon charte votée en CP. Budget plafond global : 25 000 € par an
Accompagnement de projets de formations sur un territoire (si pas de CTL sur le territoire)	2 projets par an 50% d'un projet plafonné à 2 000 € de dépenses éligibles soit 1000 €	Accompagnement de projets de formations	2 projets par an 50% d'un projet plafonné à 2 000 € de dépenses éligibles soit 1000 €

*Ce tableau précise les critères d'accompagnement des territoires pour le développement de la lecture publique.*

